

ses et ailleurs, pour la paix, en union avec celles que ne cesse d'adresser au Ciel ce Bon Pasteur, pour son immense troupeau, et en particulier pour les nations catholiques, qui gémissent sous le poids des plus affreuses persécutions. N'oublions pas qu'au milieu de tant de commotions, qui ébranlent l'univers, nous jouissons de toutes les douceurs de la paix. Prions donc pour que tous ces cris de guerre, qui retentissent d'un bout du monde à l'autre, se changent en chants joyeux, qui proclament une paix universelle, avec l'abondance de tous les biens qui en découlent.

Nous avons, en attendant ce grand bienfait pour le monde entier, à bénir le Seigneur de tous les biens dont sa miséricorde nous comble en particulier ; et il serait juste que tous ensemble nous consacrassions un jour à la reconnaissance, en en faisant un jour d'action de grâces.

Ce jour pourrait être le cinq de Février, qui fut celui de la mort glorieuse des Saints Martyrs Japonais, parce que l'Eglise nous les ayant donnés pour protecteurs, en les canonisant si solennellement, dans ces temps mauvais, nous pouvons compter avec confiance sur leur puissant secours. On pourrait profiter de ce jour pour répandre la dévotion à ces Saints Martyrs, et pour établir le Tiers-Ordre de St. François, dont les règles ont été imprimées dans une nouvelle édition de la *Neuvaine* consacrée à leur honneur. Outre la Grand' Messe, qui pourrait se chanter dans la matinée, je permets qu'il y ait, dans l'après-midi, Salut et Bénédiction du St. Sacrement, dans chaque Eglise ou Chapelle où sera établi ce Tiers-Ordre.

Les Curés sont, par la présente, et en vertu d'un Indult Apostolique, du 8 Juin 1862, autorisés à agréger au dit Tiers-Ordre de St. François, leurs Paroissiens ; et les Supérieurs et Directeurs de Séminaires, Colléges et Communautés, et les Chapelains pourront y admettre ceux qui leur sont donnés en charge. Quant aux Chanoines ils pourront y admettre tous les fidèles, dans toute l'étendue du Diocèse ; mais il faudra, avant d'user de cette faculté, se faire affilier soi-même à l'Ordre Séraphique.

Déjà la présente année nous échappe, et bientôt une nouvelle va nous arriver. C'est ainsi que s'envolent toutes les années qui composent notre courte et misérable vie. Toutefois, Nous prévenons vos désirs, en vous donnant, avec toute l'effusion de notre âme, la bénédiction de cette nouvelle année, en formant des vœux ardents, pour qu'elle soit